

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA18 17290**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 15 janvier 2018 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA18 17290 : Règlement sur les tarifs
(exercice financier 2018).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 18 janvier 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate